

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 28 octobre 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir **le lundi** de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

N°28352062 - CITOYEN DU MONDE 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D1 du 18/10/2024

Réception de la feuille de match papier absence de l'équipe visiteuse MAISONS ALFORT FC 1.
La commission enregistre le premier forfait de MAISONS ALFORT FC 1.

582553 – VSG FUTSAL

Courriel en date du 22 octobre 2024 informant que son équipe Seniors Futsal 2 D1 jouera tous ses matchs, en championnat et coupe le **VENDREDI à 20h00 au Gymnase Roland Garros.**

FUTSAL D2

28385723 – KB FUTSAL 2-B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 27/10/2024

Demande de modification Footclub de l'équipe de KB FUTSAL 2 accepté par B2M FUTSAL 3 report de la rencontre au 17/11/2024.

Accord des 2 clubs et accord de la commission, rencontre reportée au 17/11/2024.

28385724 – CHEVILLY LARUE ELAN 2-VITRY 94 ACADEMIE FC 1 Futsal D2 du 25/10/2024

Courriel en date du 21 octobre 2024 informant de 2 rencontres le même jour à la même heure.

La commission reporte la rencontre au 20/12/2024. Prévenir l'équipe adverse.

COUPE VDM FUTSAL

Le tirage au sort de la Coupe du Val De Marne Futsal se déroulera lors de la réunion de la Commission du 04/11/2024.

A ce jour il y a 31 équipes engagées soit un tirage intégral avec un exempt

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (16 ^e)	: du 13 au 19 janvier 2025
Tour n°2 (8 ^e)	: du 24 février au 02 mars 2025
Tour n°3 (1/4)	: du 24 au 30 mars 2025
Tour n°4 (1/2)	: du 23 au 27 avril 2025
Tour n°5 (Finale)	: du 27 au 30 avril 2025

MATCHS REMIS

28385717 - VITRY 94 ACADEMIE-VITRY ASC 3 Futsal D2 du 02/11/2024 *décalé au 02/11/2024 à 12h*

28385718 - VITRY ASC 2-VITRY ASC 1 Futsal D2 du 01/11/2024 *reporté au 02/11/2024 à 14h*

28385683 - B2M FUTSAL 3 – VITRY ASC 2 Futsal D2 du 09/11/2024 *reporté au 10/11/2024*

28352061 – RUNGIS US 1 / VSG FUTSAL 2 Futsal D1 du 04/10/2024 *reporté au 18/10/2024 reporté au 15/11/2024*

28385713 - CHEVILLY LARUE ELAN 2 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 04/10/24 *reporté au 15/11/2024*

28385710 - VILLENEUVE ABLON US 2/RUNGIS US 2 Futsal D2 du 05/10/2024 *reporté au 16/11/2024*

28385694 : B2M FUTSAL 3 – VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 *reporté au 08/12/2024*

28385672 - B2M FUTSAL 3 – VITRY CA 1 Futsal D2 du 30/11/2024 *reporté au 21/12/2024*

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1ier Appel de Feuille de Match :

N°28352029 - MAISONS ALFORT FC 1 / VSG FUTSAL 2 Futsal D1 du 14/10/2024

N°28385673 – VITRY ASC 2 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 11/10/2024